

# Langues et cité

## Féminin, masculin : la langue et le genre

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Masculin / féminin ?	p.2
Usage du masculin	p.3
Pratiques graphiques du genre	p.4
Transgenres	p.5
Un pronom neutre	p.6
Mademoiselle	p.8
Noms de profession	p.9
Homoparentalité	p.10
Parutions	p.12

Masculin-féminin : la grande affaire ! Tous les textes qui suivent en témoignent. Les langues pour lesquelles le genre grammatical se construit à partir des pôles *féminin* et *masculin* font l'objet de débats articulant langue, sexe, genre et égalité sociale.

Mais en indo-européen<sup>1</sup>, la grande opposition de genre qui organisait la langue était celle de l'« animé » et de l'« inanimé », qu'exprimait la distinction du masculin-féminin d'un côté, du neutre de l'autre. Et puis cette opposition a perdu tout son sens dans les langues modernes, même celles qui ont conservé un neutre, et aujourd'hui un Allemand ne saurait dire pourquoi *Bank* est féminin, *Boot* neutre, et *Berg* masculin. Les catégories du féminin et du masculin se sont un temps maintenues pour distinguer certaines notions. Les arbres, par exemple, étaient du féminin, il en reste des traces en occitan : *la figuèra*, *la platana*. À son tour, cette fonction distinctive s'est perdue, et l'usage qui fixe *le pied* au masculin et *la main* au féminin ne répond à aucune notion saisissable, non plus que de dire en d'autres langues *le lune* et *la soleil*. Purement conventionnel, le genre des noms aurait donc pu disparaître en français. Notons toutefois son appréciable rendement linguistique<sup>2</sup> : il permet de différencier à peu de frais *le carpe* et *la carpe*, *le livre* et *la livre*, *une page* et *un page*, *une tour* et *un tour*...

De fait, il reste un domaine où la répartition entre le féminin et le masculin garde une signification et continue à jouer un rôle : là où elle correspond à une opposition de sexe. Pas question de confondre le genre des mots avec le sexe biologique, mais refuser de faire servir l'emploi du genre grammatical à l'expression d'une suprématie sexiste est légitime.

Curieusement, cet objectif unique passe par la mise en œuvre de moyens linguistiques contradictoires : soit accentuer la différence sexuée (féminisation des titres et fonctions), soit l'effacer (innovations englobant masculin et féminin).



<sup>1</sup> Antoine Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Hachette, 1938, p. 235.

<sup>2</sup> *Grammaire Larousse du français contemporain*, éd. 1973, § 248.

# « Le masculin l'emporte sur le féminin » : peut-on y remédier ?

Michel ARRIVÉ, professeur des universités, romancier

C'est un problème qui, à première vue, n'est pas d'une insoutenable gravité. Car il ne paraît affecter que de menus faits d'accord grammatical. Il se pose quand plusieurs noms de genres différents sont qualifiés par le même adjectif. Ainsi ce jeune gandin que vous avez sous les yeux porte des gants et une cravate de couleur blanche. Comment « accorder » l'adjectif *blanc* ? Pour le nombre, le pluriel s'impose. Pour le genre, la règle traditionnelle impose le masculin : car « le masculin l'emporte sur le féminin ». Vous êtes donc contraint(e) de dire qu'« il portait une cravate et des gants blancs ». Plutôt dans cet ordre. Le grammairien qui donne cet exemple déconseille « d'écrire : *il portait des gants et une cravate blancs* » : « cela choquerait l'oreille ».

L'illustre formule « le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas facile à débusquer dans les grammaires. Sous sa forme littérale, elle est, si j'ai bien lu, absente des grammaires scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle. Les nombreuses versions des manuels de Claude Augé et des deux acolytes masqués par le pseudonyme champêtre Larive et Fleury ne l'emploient pas. Seul, toujours si j'ai bien lu, Henri Bonnard, le grammairien qui donne l'exemple du gandin ganté et cravaté, la fait apparaître dans sa *Grammaire française des lycées et collèges* sous la forme abrégée : « le masculin l'emporte ». La formule subsiste de 1950 à 1972 dans les éditions successives de la *Grammaire*. Elle disparaît, en 1981, dans le Code du français courant, que Bonnard substitue à sa *Grammaire*.

Rarement explicitée sous sa forme canonique, la règle a d'illustres antécédents. Le bon père Bouhours écrit en 1675 : « Quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». Nicolas Beauzée précise en 1767 que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».

La règle a, sans nul doute, sous une forme ou sous une autre, été ressassée, dans les écoles et les collèges. Elle risque de scandaliser. Elle ne manque pas de le faire, depuis pas mal de temps. Plus encore depuis quelques années : les sites qui la vouent

aux gémonies pullulent sur la toile (le plus pertinent : Edwige Khaznadar, 2000 ; voir aussi son livre de 2002). En mars 2011, quatre organisations : *L'égalité, c'est pas sorcier!*, *Le monde selon les femmes*, *Femmes Solidaires* et la *Ligue de l'enseignement* lançaient la pétition « Pour que les hommes et les femmes soient belles ! ». Il s'agissait de populariser la « règle de proximité » : l'accord de l'adjectif ou du participe passé peut se faire non au masculin, donné comme « genre indifférencié », mais avec le nom le plus proche, quel qu'en soit le genre.

Avant toutefois de monter sur les grands chevaux enfourchés par ces organisations, il faut bien cerner le problème. Le masculin qui l'emporte sur le féminin, c'est le genre, au sens ancien du terme : la bonne vieille catégorie grammaticale qui, en français, ne comporte que deux termes. Ce n'est pas le sexe. Ici je vois poindre les protestations : le genre, il est bien fondé sur le sexe ? Vaste problème. Pour les êtres animés et sexués, c'est en effet le cas, le plus souvent. Mais chacun sait qu'il y a, même pour les humains, des exceptions, dans les deux sens : *une vigie, une sentinelle, une estafette*, sans parler des *balances* et autres *fripouilles*, ce sont en général des hommes. *Madame le Ministre, Madame le Professeur*, sont des formules que revendiquent parfois, encore aujourd'hui, certaines des femmes exerçant ces fonctions. De nombreuses espèces animales reçoivent des noms masculins ou féminins sans rapport avec le sexe : qu'en pensent les rats et les crapauds femelles, les *souris* et les *grenouilles* mâles ? Quant aux non-animés, par définition non sexués, c'est différent. Certains linguistes, par exemple Knud Togeby (1965), vont, paradoxalement, jusqu'à « considérer le genre comme dépourvu d'une signification quelconque ». La relation du genre avec un sexe non existant ne peut de toute façon être que métaphorique. C'est la position défendue par Jacques Damourette et Édouard Pichon (sd, [1927]). Ils décryptent les motivations qui déterminent la répartition des non-animés entre les deux termes de la *sexuiseillance*, néologisme qu'ils substituent au vieux terme de *genre*. Les opérations qu'ils décrivent s'effectuent

dans l'inconscient du sujet parlant. Ainsi pour le féminin du nom de la *mer* : neutre en latin, il aurait dû être masculin en français. L'homophonie avec le nom de la *mère* peut avoir joué un rôle dans sa féminisation.

Sans le savoir, les sujets parlants francophones sont sans doute assez proches des idées de Damourette et Pichon. Ils y sont d'ailleurs encouragés par l'évolution récente du terme genre. Autrefois spécialisé dans sa valeur grammaticale, il prend aujourd'hui, sous l'influence de l'anglais *gender*, un autre sens : celui du sexe, mais dans ses aspects sociaux (voir par exemple Irène Théry, 2007 et Michel Arrivé 2008).

On comprend mieux, dans ces conditions, l'indignation que fait naître la vieille formule du masculin qui l'emporte sur le féminin. Elle est interprétée comme visant la relation des deux sexes ou, si l'on veut, des deux genres, mais dans le sens moderne du terme. À ce titre, elle est, certes, au plus haut point contestable, et on comprend pourquoi on cherche à lui substituer la règle d'« accord de proximité ». Qui a fort bien fonctionné dans des états anciens de la langue, et jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle.

Ici se pose un autre problème, aussi épineux : celui de la possibilité, sur ce point comme sur d'autres, de la « réforme » de la langue. Même si elle est souhaitable, est-elle possible ? L'avenir nous dira si « la règle de proximité » réussira à se substituer à la règle traditionnelle •

## Références

- ARRIVÉ M., 2008, *Le linguiste et l'inconscient*, Paris, PUF.
- DAMOURETTE J., et PICHON É., sd [1927], *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- KHAZNADAR E., 2000, *Sexisme et grammaires scolaires*, Langue-fr.net.
- KHAZNADAR E., 2001, *Le féminin à la Française*, Paris, L'Harmattan.
- THÉRY I., 2007, *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob.
- TOGEBY K., 1965, *Structure immanente de la langue française*, Paris, Larousse.

Anne DISTER, université de Saint-Louis, Bruxelles  
Marie-Louise MOREAU, université de Mons-Hainaut

Supposons qu'on vous dise « Le député européen, Claude Martin [que vous ne connaissez pas], souhaiterait s'informer sur votre métier et s'entretenir quelques minutes avec vous ». Qui vous attendez-vous à rencontrer ? Quelles images mentales se forment dans votre esprit ?

Allez-vous imaginer, par exemple, que ce député européen pourrait porter une robe et des chaussures à talons hauts ? Sans doute pas, si vous réagissez comme la plupart des francophones. Pour la majorité d'entre eux, en effet, quand ils renvoient à un individu déterminé, les noms masculins désignent des hommes, et c'est donc prioritairement une image masculine qui est associée à *député européen*. Dire ou écrire (comme l'a fait un certain usage à partir de la fin du 19<sup>e</sup>), à propos d'une femme, qu'elle est chirurgien, ou conservateur, ou secrétaire perpétuel, ou Premier ministre, ou député européen, etc. c'est déroger à une norme fondamentale du français. Celui-ci, dès les origines, a distingué *chirurgien* et *chirurgienne* (*cyrugienne* attesté en 1350), *drapier* et *drapière* (*drapiere, drappiere* : 1344), *mire* (du latin *medicus*) et *miresse* (attesté vers 1350), *tisserand* et *tisserande* (attesté en 1338), etc. Même les titres de prestige se déclinaient différemment pour les hommes et pour les femmes : il y a eu, dénommées au féminin, des abbesses, des prieures, des gouvernantes des Pays-Bas, des régentes, des surintendantes, etc. Tout comme des ambassadrices et des générales. Là-dessus, certains objecteront : « Oui, mais c'étaient des épouses d'ambassadeurs ou de généraux ». Parfois. Mais pas nécessairement :

ainsi, *générale* était aussi le titre donné à des supérieures de congrégations religieuses, et quand, en 1645, Mazarin confie une mission en Pologne à Renée Du Bec (elle doit conduire au roi Ladislas IV son épouse, la princesse française Marie de Gonzague, qu'il a épousée par procuration, et s'assurer que le mariage est consommé), c'est à titre personnel qu'il la nomme *ambassadrice extraordinaire*.

Mais ce n'est pas l'écart par rapport à la norme linguistique qui a inquiété les pouvoirs politiques de différents pays quand, à la fin du 20<sup>e</sup>, ils se sont engagés en faveur de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et professions (voir Dister et Moreau dans le présent numéro). D'autres enjeux, psycho-sociologiques, les ont mobilisés. En effet, si les dénominations masculines sont prioritairement interprétées comme renvoyant à des hommes, elles masquent la place effective occupée par les femmes dans la société. Le point est particulièrement crucial quand il s'agit de postes à responsabilités ou de postes de prestige. Par ailleurs, désigner une femme par un terme masculin revient à nier une composante essentielle de son identité. Le débat s'inscrit donc dans un cadre plus général : c'est la question de l'égalité entre les femmes et les hommes qui est en cause.

Jusqu'ici, nous n'avons évoqué que des dénominations renvoyant à des femmes exclusivement. Qu'en est-il quand on veut parler d'un ensemble comprenant des hommes et des femmes ? Doit-on s'abstenir de dire ou d'écrire *Les électeurs seront mécontents*, par exemple ? Faut-il nécessairement éviter les masculins et recourir

à des formulations du type *Les électeurs et les électrices seront mécontent-e-s*, *Les électeurs/trices seront mécontent/e/s*, ou *L'électorat sera mécontent*, etc. ?

Sur ce point, qui concerne ce que l'on nomme la rédaction non sexiste des textes, les guides de féminisation publiés en France<sup>1</sup> et en Belgique<sup>2</sup> se montrent très réservés. On peut supposer qu'il y a à cela différentes raisons. Les représentations que l'on se fait des catégories sociales ne sont pas dictées que par la langue. Quand on lit *Les électriciens ont terminé leur travail*, on pense certes a priori que le masculin renvoie seulement à des hommes. Mais ce serait vrai aussi si au lieu de *électriciens*, il était question de *chauffagistes*. Or, en ce cas, ce qui oriente notre interprétation, ce n'est pas le linguistique, puisque *chauffagiste* ne comporte aucune marque de genre (le mot est épïcène), c'est notre connaissance de la manière dont, actuellement, cette profession est composée dans les faits.

Qu'en est-il lorsque les catégories

professionnelles ou sociales se répartissent entre hommes et femmes de manière équilibrée ? Si on nous dit que « ces deux pianistes ont proposé une interprétation magistrale de la sonate de Mozart », pensons-nous prioritairement que ces virtuoses étaient des hommes ? Si nous lisons « Les Nancéiens avaient été nombreux à se rassembler pour acclamer les jeunes mariés », les emplois du masculin nous amènent-ils à concevoir qu'il s'agissait d'un mariage entre hommes et que les Nancéiennes étaient restées chez elles ? Assurément pas. Et dans le cas des jeunes mariés, c'est assurément l'image du mariage entre un homme et une femme qui sera la première à nous venir à l'esprit.

Autrement dit, un masculin n'est pas l'autre. Et un contexte n'est pas l'autre : s'il est assez peu utile, dans le compte rendu d'un colloque, d'indiquer systématiquement qu'il réunissait des enseignants et des enseignantes, cela fait sens, dans la perspective de l'égalité entre hommes et femmes, qu'une offre d'emploi soit libellée en spécifiant les deux genres (*Engage un directeur ou une directrice*). Mais autant il semble clair que le féminin s'impose, lorsque les noms renvoient à une ou des femmes exclusivement, autant il paraît difficile de dégager quelque règle générale, qui n'alourdirait pas considérablement la rédaction et la lecture des textes, pour la désignation des ensembles composés d'hommes et de femmes •

1 BECQUER Annie, CERQUIGLIINI Bernard, CHOLEWSKA Nicole, COUTIER Martine, FRECHER Josette, MATHIEU Marie-Josèphe, *Femme, j'écris ton nom, Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions*, Paris, CNRS, INALF, 1999. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994001174/0000.pdf> et <http://atilf.atilf.fr/gsovay/scripts/feminin.exe>

2 Conseil supérieur de la langue française (Communauté française de Belgique) *Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Service de la langue française, 1994, 1<sup>re</sup> édition, 2005, 2<sup>e</sup> édition, [www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm](http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm)

# Pratiques graphiques du genre

Julie ABBOU, université d'Ottawa – Institut d'études des femmes  
Université d'Aix-Marseille – LPL

Parler de genre, c'est dire que le rapport entre masculin et féminin, hommes et femmes, est une *signification* élaborée qui varie historiquement et socialement. Comme toute élaboration sociale, le genre est donc façonné par notre mise en mots. Au travers du langage, se renforcent, se négocient et s'éprouvent – au sens de mettre à l'épreuve aussi bien que de ressentir – les identités de genre. C'est de cette négociation des formes et frontières du genre que participent les innovations graphiques du genre : *lecteurs/trices exigeant(e)s*, *auteur-SES baroques*, *écrivain-es peu frileux.euses*, et autres *explorateur.euses* du langage, *illes* sont toustes *concerné.e-s*.

L'hétérogénéité de ces nouvelles pratiques, que l'on voit apparaître principalement depuis les années 2000, repose sur différentes stratégies. Linguistiquement d'abord, cela requiert de prendre en compte les différents types d'ancrage du genre dans la langue et les différentes possibilités d'innovations graphiques. Sémantiquement ensuite, différentes compréhensions du genre, qui ne s'excluent pas les unes les autres, sous-tendent ces interventions : visibiliser les femmes, génériciser ou dépasser le genre.

## Casse, caractère & ligne de base : les typographies du genre

Le marquage linguistique du féminin et du masculin est loin de se réduire à la présence ou l'absence d'un *-e*. Il faut jouer en permanence des continuités (entre formes courtes : *épatant* et longues : *épatante*), des alternances (*belle* ; *beau*) et des accords (*la / le libraire*) qu'implique le genre en français. Plutôt que d'ajouter une lettre, il s'agit en fait de juxtaposer les formes masculines et féminines. Cela nécessite d'interroger la linéarité de la langue à l'aide d'un éventail typographique permettant d'introduire de

la discontinuité dans le continu (*épatant-e*) et des formes réunissant les alternances (*lecteur/trices*).

Trois principaux critères rentrent en compte dans le choix de ces formes : l'aisance technique pour les réaliser, en particulier pour l'écriture numérique aujourd'hui majoritaire, la lisibilité du texte, et, enfin, une sémantique de la typographie. Si la réalisation technique est affaire d'habitude, la question de la lisibilité reste discutée. Slash, capitale et tiret sont souvent accusés de heurter la lecture, en empêchant l'œil de suivre la ligne de base et en brouillant le gris typographique, dont l'homogénéité aide l'œil à appréhender un bloc de texte. Se joue ici la recherche d'équilibre entre lisibilité du texte et visibilité des modifications apportées. Toutefois, tout changement nécessite un désordre préalable, et des travaux ont montré qu'après un temps d'habituation, ces marquages n'alourdissent pas la lecture. Enfin, certains caractères véhiculent des sens discutables : les parenthèses (aujourd'hui vieillies) sont perçues comme minorisant le *e* qu'elles contiennent et partant, tout le genre féminin symboliquement contenu dans ce *e* ; inversement, la majuscule trop valorisante, contrarie les tentatives égalitaires. Le point surélevé, discret et lisible, présente l'avantage de n'avoir aucun autre emploi, ainsi que de pouvoir servir à noter tant la continuité (*grand-e*) que l'alternance (*lecteur-trice*), et semble ainsi un bon candidat typographique.

## Visibiliser, génériciser, dépasser

Au-delà des formes graphiques, le choix des termes auxquels elles s'appliquent dessine différentes propositions.

Apposé sur des termes collectifs du type les *étudiant-e-s* pour référer à un groupe composé d'étudiantes et d'étudiants, le

marquage visibilise la présence de femmes dans les entités collectives, habituellement masquée par l'emploi du masculin. Il s'agit de rajouter le féminin au côté du masculin pour indiquer la pluralité de genre en présence. Considérant le masculin et le féminin comme existants indépendamment l'un de l'autre, cette stratégie consiste en leur répartition égalitaire.

Le double marquage des termes génériques, par exemple : *le/la lecteur-trice est une personne qui lit* permet de proposer un genre commun. Ici, la présence simultanée du masculin et du féminin produit une annulation de leur valeur respective, à la façon de  $1+(-1)=0$ . Cette nouvelle proposition de générique comprend le masculin et le féminin comme définis relationnellement l'un à l'autre.

Reposant sur la même conception sémantique, la troisième stratégie consiste à appliquer ce marquage aux entités particulières : *mon ami-e est arrivé-e hier*, en plus des entités collectives et génériques. Ici encore, la cohabitation du masculin et du féminin sert à rendre caduque leur valeur réciproque. En proposant un dépassement de l'opposition de genre à tous les niveaux, il est question de penser un au-delà du genre, de le dé-signifier.

Ces différentes stratégies se retrouvent en différentes langues. En anglais par exemple, où le genre est moins grammaticalisé qu'en français, pas moins de 90 propositions de pronoms génériques ont été faites depuis 1850, dont la plus connue est *s / he*. Aujourd'hui, l'usage se stabilise autour de l'emploi de *they* au singulier ou de *she* comme pronoms génériques, pour contredire l'emploi du masculin générique. Des propositions de visibilisation existent également, comme *womanity* (*woman / humanity*) ou *herstory* (*history*). En espagnol, où le genre est très grammaticalisé,



c'est le @ qui est utilisé comme générique typographique: /@s *chic*@s. La graphie du genre a donc au moins autant à voir avec ce que l'on veut en dire qu'avec la langue dans laquelle on le dit.

Les marquages et démarquages du genre à l'écrit prennent des formes variées et expriment différentes stratégies. Cette hétérogénéité est la condition pour expérimenter de nouvelles façons de dire ou dédire le genre, pour penser de nouvelles significations du genre. Les correcteurs orthographiques et les différents lieux de normalisation de la langue se chargeront bien assez tôt de formaliser ces tentatives. D'ici là, l'irruption de formes non-standards dans le langage nous interpelle sur notre mise en mots du genre et, par là même, sur notre capacité à façonner nos identités, dans des reformulations graphiques et sémantiques. Plutôt que de céder aux sirènes du purisme de la langue et du genre pour ne rien voir dépasser des lignes, ce tumulte graphique ne cache pas le plaisir de ses *auteureuses* à jouer de la langue •

### Références

ABBOU J., 2011, « L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires: Pratiques d'écritures et métadiscours ». Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, université d'Aix-Marseille.

BARON D., 1986, *Grammar and Gender*. Yale : Yale University Press.

GYGAX P. et NOELIA G., 2007. « Lourdeur de texte et féminisation ». Dans *L'Année Psychologique* 107 (2) : 233-250.

MICHARD C., 1996, « Genre et sexe en linguistique? : les analyses du masculin générique ». Dans *Mots, Les langages du politique* 49 : 29-47.

## LANGAGE ET PRATIQUES « TRANSGENRES »

Luca Greco, université de la Sorbonne Nouvelle

Les personnes se disant « transgenres » revendiquent un positionnement identitaire remettant en question le binarisme « homme vs femme ». Les recherches sur les relations entre pratiques transgenres et langage sont extrêmement rares, mais elles sont particulièrement intéressantes pour illustrer comment la créativité linguistique est sollicitée pour marquer un positionnement identitaire. Voici quelques exemples de néologismes circulant dans une communauté transgenre belge francophone :

H	F	Transgenre
il	elle	<b>yel, iel</b> (utilisé à l'oral et à l'écrit)
ils	elles	<b>yels</b> (surtout utilisé à l'écrit) <b>z</b> (utilisé à l'oral)
tous	toutes	<b>toustes</b> (utilisé à l'oral et à l'écrit, en alternance dans ce dernier cas avec touTEs)
ceux	celles	<b>ceuses, celleux</b> (utilisé à l'oral et à l'écrit)
nombreux	nombreuses	<b>nombreuxses</b> (utilisé à l'écrit)

### Références

GRECO L., 2012, « Un soi pluriel : la présentation de soi dans les ateliers drag kings. Enjeux interactionnels, catégoriels et politiques ». Dans N. CHETCUTI, L. GRECO (éds) *La face cachée du genre. Langage et pouvoir des normes*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne Nouvelle, pp. 63-83

THOMAS M-Y., ESPINEIRA K., ALESSANDRIN A., (éds) 2013, *Transidentités. Histoire d'une dépathologisation*, Paris, L'Harmattan.

6 Depuis quelque temps, le débat sur le pronom suédois neutre *hen*, englobant *han*, « il » et *hon*, « elle », fait rage en Suède. Inventé dans des cercles féministes pendant les années soixante, il est rapidement tombé en désuétude, mais a repris son envol de manière spectaculaire en 2012.

Constatons d'abord que *hen* est un néologisme dans la mesure où ce mot n'existe pas dans la langue suédoise standard. Il est extrêmement rare que de nouveaux mots fonctionnels soient introduits dans le vocabulaire, et le suédois *hen* constituerait donc une exception. Notons en outre que, de manière surprenante, ce petit mot n'est dérivé ni de la forme masculine *han*, ni de la forme féminine *hon*, mais constitue une solution indépendante de par sa forme unique. Plusieurs langues dans le monde possèdent un pronom neutre du type *hen*, tel que le

Or, la deuxième acception, qui est davantage controversée, a vu le jour dans une école maternelle à Stockholm en 2012, où l'on a conseillé au personnel de remplacer *han* et *hon* par *hen*, afin « de ne pas imposer aux enfants les préjugés associés aux sexes masculin et féminin ». Un livre pour enfants, *Kivi & monsterhund* (« Kivi et le chien monstre »), paru la même année, utilise de la même manière conséquente le pronom *hen*, ce qui a contribué à l'animation du débat.

Ceux qui préconisent cet usage controversé de *hen* voient le genre comme « une construction sociale sans fondation biologique nécessaire ». Ils prônent l'idée que l'enfant oscille entre différentes identités au cours de son développement, processus qui serait facilité si l'enfant n'était pas soumis à une langue qui conserve les rôles de genre traditionnels. À cela s'ajoute le fait que beaucoup de personnes aujourd'hui se déclarent « HBTQ »

d'un(e) étudiant(e). Notons que le suédois ne présente pas de variation en genre, *student* est un nom générique. Le genre n'a donc pas d'importance.

Les désavantages de chaque proposition sont mentionnés ci-dessous.

#### 1. Jag frågade studenten varför **hen** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *hen* était en retard.

Autre solution précédemment proposée (nous avons exclu les propositions les plus fantaisistes, telle *h-n*).

#### 2. Jag frågade studenten varför **han** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *il* était en retard.

Le masculin est considéré comme la norme.

# Un pronom neutre

finnois *hän* « il ou elle », qui aurait facilité le lancement de *hen* en Suède. Dans les langues qui n'ont pas ce type de pronom, comme le suédois, le français ou l'anglais, on réfléchit depuis un certain temps, dans un souci d'être politiquement correct, à la possibilité d'utiliser une autre forme que le genre masculin qui s'applique par défaut. En anglais, par exemple, on a essayé d'introduire des formes comme *s/he* « il ou elle », voire *they* « il ou elle », avec plus ou moins de succès. Or ce n'est pas cette acception de *hen* qui a enflammé le débat, mais un usage plus novateur de ce pronom.

Pour bien comprendre la polémique autour de *hen*, il faut donc distinguer les deux acceptions de ce pronom. La première, assez peu controversée, regroupe les cas où le sexe du référent n'est pas spécialement pertinent, comme dans le cas du pronom anglais *they* qui a l'avantage d'inclure masculin et féminin.

(homosexuels, bisexuels, transsexuels et *queer*), ce qui voudrait dire que la dichotomie traditionnelle entre hommes et femmes s'efface. L'usage non réfléchi de *han* « il » et *hon* « elle » conserverait donc les stéréotypes liés au genre et serait en conflit avec la réalité contemporaine. À l'inverse, les détracteurs de *hen* prônent l'idée que l'identité de l'enfant repose sur son sexe « naturel », et que l'usage de ce pronom neutre tend à semer la confusion chez l'enfant.

Prenons quelques exemples qui illustrent les deux usages de *hen* :

> Concentrons-nous dans un premier temps sur l'usage premier de *hen*, qui permet de se référer à une personne sans dévoiler son sexe. Le genre du référent n'est alors ni pertinent, ni intéressant, mais superflu. Considérons la phrase ci-dessous, où il s'agit

#### 3. Jag frågade studenten varför **hon** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *elle* était en retard.

Usage parfois rencontré dans des milieux radicaux, où le féminin est considéré la norme, donc contre l'idée de *hen*. Toutefois, l'être humain est féminin en suédois : l'Homme, elle... !.

#### 4. Jag frågade studenten varför **haon** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi « *ille* » (ou « *el* ») était en retard.

Solution mot-valise, très artificielle.

#### 5. Jag frågade studenten varför **han/hon** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *il/elle* était en retard.

Peut être ressenti comme lourd, inélégant.

6. Jag frågade studenten varför **han eller hon** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *il ou elle* était en retard. Idem.

7. Jag frågade studenten varför **den** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi il (inanimé) était en retard.

Un être animé doit être désigné par *han* ou *hon* [ou *hen*!] en suédois, tandis qu'on renvoie aux objets inanimés par *den* [« utrum »] ou *det* [neutre]. Cet usage nous semble déshumanisant et péjoratif, mais peut parfois être acceptable, voir Karin Milles, 2008.

8. Jag frågade studenten varför **de** var försenade.

Je demandais à l'étudiant pourquoi *ils / elles* étaient en retard.

11. Pelle sa att **han** skulle komma.

Pierre disait qu'*il* viendrait.  
Usage traditionnel.

12. Pelle sa att **den** skulle komma.

Pierre disait qu'*il* (*neutre*) viendrait.  
Usage très marginal, cf. 7. ci-dessus.

Les autres formes de 3. à 9. ci-dessus semblent non attestées ici, voire impossibles.

En guise de conclusion, nous faisons les réflexions suivantes :

> L'usage peu controversé de *hen* lorsqu'on se réfère à une personne dont le sexe est une information superflue, semble avoir un avenir dans la langue suédoise. Il a d'ailleurs déjà fait son entrée dans le Parlement ainsi que dans la sphère juridique. Comme le montrent les exemples 1. à 9. ci-dessus, *hen*

s'implanter dans la langue suédoise, mais si son usage peut sensibiliser l'opinion générale et indirectement contribuer à une société plus paritaire, cela ne peut pas être une mauvaise chose.

> Nous pouvons également nous poser la question de l'influence de ces pratiques égalitaires dans les pays voisins. En France, le combat contre les stéréotypes dès le biberon est mené depuis 2009 par la crèche Bourdarias à Saint-Ouen. Le personnel a été formé par un spécialiste suédois revendiquant une pédagogie « active égalitaire », où les garçons peuvent jouer à la poupée et les filles peuvent bricoler. L'usage de *hen* (par un personnel francophone) fait partie intégrante de cette pédagogie ●

# : hen en suédois

Karl ERLAND GADELI, Études nordiques, université Paris-Sorbonne (Paris IV),

Isabelle HYLÉN, IFP, université Panthéon-Assas (Paris II)

Solution à l'anglaise, marche assez mal en suédois où le participe passé s'accorde avec le sujet [comme en français].

9. Jag frågade studenten varför **vederbörande** var försenad.

Je demandais à l'étudiant pourquoi « *l'intéressé* » était en retard.

Peut être ressenti comme trop soutenu, lourd.

> Dans le deuxième cas, le genre du référent est connu, mais *hen* est utilisé afin de problématiser la division traditionnelle entre garçons et filles :

10. Pelle sa att **hen** skulle komma.

Pierre disait que *hen* viendrait.  
Usage controversé.

est une solution souple et élégante qui n'a pas vraiment de concurrents sérieux dans cette acception. Il s'agit de simplifier la langue en évitant d'écrire « il / elle ».

> L'usage controversé de *hen* comme outil pour propager l'idée de la parité nous semble pour l'instant limité. Or, selon nous, il est possible que le *hen* soit un jour aussi peu controversé que le mariage gay, reconnu en Scandinavie depuis des années, mais qui a également connu des débuts difficiles.

> Un pronom ne peut pas changer le monde, et comme l'a démontré le linguiste suédois Mikael Parkvall, les pays qui utilisent un pronom neutre ne sont pas forcément plus paritaires que d'autres.

> Il est difficile de savoir si *hen* va durablement

## Références

LUNDQVIST J., 2012, *Kivi & Monsterhund*. Linköping: OLIKA förlag.

MILLES K., 2008, *Jämställt språk: en handbok i att skriva och tala jämställt* [Le langage égalitaire: manuel pour parler et écrire de façon égalitaire]. Stockholm: Norstedts akademiska förlag.

PARKVALL M., 2006, *Limits of Language: Almost Everything You Didn't Know about Language and Languages*. Sherwood: Oregon, William James & Company.

RIDELL K., automne 2013, « Hen – un nouveau pronom personnel suédois. Planification linguistique et débat social. » À paraître dans *Nordiques* n° 26.

# La longue vie de Mademoiselle

Daniel ELMIGER, université de Genève

## Mademoiselle, l'évolution d'un titre de civilité

Le terme d'adresse *Mademoiselle* est attesté depuis le XV<sup>e</sup> siècle (la forme simple *domnizelle*, c'est-à-dire *demoiselle*, se trouve déjà dans un texte du IX<sup>e</sup> siècle). Depuis, il a connu des transformations d'usage (et de signification) importantes. Au début, *Mademoiselle* s'utilisait, comme *Madame*, pour les femmes nobles. *Mademoiselle* était d'abord le titre de la fille aînée des frères ou oncles du roi, puis il s'est également utilisé pour des filles ou femmes de gentilshommes non titrés. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le sens de *Mademoiselle* s'est élargi et a fini par convenir pour toute jeune fille noble ou femme mariée de la petite noblesse.

Après la Révolution française, le sens de « femme non mariée », en usage depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, s'est généralisé, tandis que *Madame* a fini par désigner la femme mariée (et maîtresse de maison).

## Changement de langue spontané et changement de langue dirigé

Le système des termes d'adresse montre bien l'interdépendance entre l'évolution linguistique et les changements aux niveaux social et politique. Il s'avère que le changement linguistique n'est qu'en partie spontané, et qu'il est aussi sujet à des contraintes de type social et administratif, car il est, dans ce cas, en lien avec le nom des citoyennes et citoyens ainsi que leur statut civil, marqué symboliquement par le titre de civilité utilisé dans la correspondance officielle.

Il n'est dès lors pas surprenant que l'asymétrie entre le seul terme d'adresse à disposition pour les hommes (*Monsieur*) et la double forme *Madame* et *Mademoiselle* soit sujette à des questions politiques quant à l'usage de ces termes dans les administrations. Comme dans d'autres pays, l'utilisation de *Mademoiselle* a donné lieu, en France, à plusieurs circulaires et réponses ministérielles à des questions écrites de parlementaires (cf. Debono 2010 : 146ss.). Elles transcrivent la

volonté de ne pas (devoir) distinguer entre la femme célibataire et la femme mariée. Cependant, Debono (2010 : 147) conclut : « Ces textes ont beau exister, ils sont largement inappliqués par les administrations. (...) Et la constance des réclamations parlementaires pour l'application de ces circulaires n'y a rien changé ».

Parmi les tentatives d'intervention féministe plus volontaires, les formes *Madelle* (censée remplacer *Mademoiselle* et *Madame*) ainsi que *M<sup>e</sup>* (au lieu de *M<sup>me</sup>* et *M<sup>lle</sup>*) (cf. Elmiger 2008 : 323) semblent avoir eu peu de succès en dehors de cercles initiés.

## La situation aujourd'hui

Contrairement à d'autres langues (comme l'anglais ou l'allemand), où l'utilisation de *Miss* (anglais) / *Fräulein* (allemand) est en net recul, *Mademoiselle* ne semble pas vraiment être rejetée par les francophones. Cependant, l'ancienne acception de « femme pas (encore) mariée » semble devenir minoritaire, car de moins en moins de femmes célibataires revendiquent être *Mademoiselle* pour cette raison-là. De même, les femmes divorcées ne semblent plus guère vouloir être appelées *Mademoiselle* (cf. Commission générale de terminologie et de néologie, chap. 5.1.5).

Il subsiste surtout l'utilisation de *Mademoiselle* pour les (très) jeunes femmes – et aussi pour les femmes que l'on considère comme ayant un aspect jeune, parfois avec une connotation de flatterie. Cependant, il est clair qu'il n'existe pas de limite objective entre la jeune *Mademoiselle* et la *Madame* mature, et il en résulte une frontière difficile à saisir et à appliquer : ainsi, une femme de trente ans peut être flattée d'être appelée *Mademoiselle* ou au contraire se sentir (trop) peu prise au sérieux ; en revanche, le terme *Madame* peut être vécu comme un signe de maturité, ou alors comme indice de vieillissement...

Quoi qu'il en soit, l'association positive de jeunesse liée à *Mademoiselle* contribue à rendre difficile son abandon complet ; pour l'instant, bon nombre de francophones

semblent tenir au terme d'adresse *Mademoiselle* (cf. Elmiger 2008 : 317ss.).

## Longévité de l'usage des termes d'adresse dans l'administration

À l'écrit également (correspondance personnelle, professionnelle ou administrative), l'utilisation de *Mademoiselle* semble encore bien vivante, bien qu'il n'existe pas de statistiques précises quant à l'évolution des usages. Dans certains formulaires (tant privés qu'officiels), les deux cases *Mademoiselle* et *Madame* subsistent encore et il arrive que des administrations fassent toujours usage des deux termes malgré le fait que « [l]eur emploi ne repose en effet sur aucune disposition législative ou réglementaire » (*JO Sénat*, 24/04/2008, p. 836), comme l'a précisé le Secrétariat d'État chargé de la solidarité à une question écrite de M<sup>me</sup> Monique Cerisierben Guiga, en 2008. Il ajoute d'une part qu'« [i]l incombe aux intéressées de choisir la désignation qu'elles préfèrent » et d'autre part qu'il est « recommandé aux différentes administrations d'éviter toute précision ou appellation susceptible de contraindre la divulgation de l'état matrimonial de l'intéressée dans ses relations avec les tiers ». Plus récemment, une circulaire du Premier ministre (du 21 février 2012) demande que l'emploi de la civilité *Madame* soit « privilégié », et recommande d'« éliminer autant que possible » le terme *Mademoiselle* – sans pour autant le proscrire. Ainsi, près d'un demi-siècle après la première circulaire (en 1967), dans laquelle il était noté que « dans de nombreuses administrations il est déjà établi que l'appellation 'Madame' doit être utilisée lorsqu'une mère célibataire le demande expressément », il semblerait que le terme d'adresse *Mademoiselle* ait encore de beaux jours devant lui •

### Références

- Commission générale de terminologie et de néologie, 1998, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*.
- DEBONO M., 2010, *Construire une didactique interculturelle du français juridique : approche sociolinguistique, historique et épistémologique*. Tours : université François-Rabelais (thèse de doctorat).
- ELMIGER D., 2008, *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris : Honoré Champion.



# Les politiques linguistiques de la féminisation des noms de profession dans les pays francophones du nord

Anne DISTER, présidente de la Commission féminisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, université de Saint-Louis, Bruxelles,  
Marie-Louise MOREAU, université de Mons-Hainaut

Aujourd'hui, dans la francophonie du Nord, dire d'une femme, avec des noms masculins, qu'elle est *directeur*, *député européen*, ou *ministre français* contrevient à ce qui est devenu la norme linguistique de la plupart des locuteurs et des scripteurs. Au départ, pourtant, les nouvelles étiquettes féminines se sont heurtées à bien des oppositions et des critiques (qu'on se rappelle les débats autour des professions prestigieuses : il ne fallait quand même pas confondre *la* secrétaire et *le* secrétaire d'État ou *le* secrétaire perpétuel!). Le changement s'est cependant effectué à une rapidité inhabituelle dans l'histoire des langues. C'est d'une part que l'idée, portée par les mouvements féministes, était dans l'air du temps (elle s'exprime aussi dans les pays anglophones, germanophones, hispanophones, etc.); c'est aussi que le changement a été cautionné, encouragé et encadré par une politique linguistique volontariste aussi bien au Québec, qu'en France, en Suisse et en Belgique.

## Petit historique des mesures institutionnelles

Le Québec est pionnier en la matière pour la francophonie. En effet, dès 1979, la *Gazette officielle* recommande aux administrations d'utiliser systématiquement, pour désigner les femmes dans l'exercice de leur profession, des formes féminines, déjà établies ou nouvelles, et toujours accompagnées de déterminants féminins. Des guides de féminisation sont publiés en 1986, 1991, 2007. C'est au Québec que la francophonie doit les nouveaux féminins en *-eure* (*ingénieure*, *professeure*...). C'est au Québec aussi que se développe le plus la tendance à éviter les noms ou pronoms masculins pour désigner des ensembles mixtes (tendance qui conduit aux formulations du type les enseignants et les enseignantes,

*les enseignant-e-s*, *le personnel enseignant*...).

La France sera le deuxième pays à se préoccuper officiellement de féminisation. En 1984, Yvette Roudy, ministre des Droits de la Femme, met en place une Commission de terminologie relative au « vocabulaire concernant les activités des femmes ». Cette commission, présidée par l'écrivaine Benoîte Groult, subira les foudres de l'Académie française qui estime être seule à pouvoir établir les normes du français. Les travaux de la Commission serviront de base à la circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre publiée le 11 mars 1986 au *Journal officiel* par Laurent Fabius, alors Premier ministre. Ce texte ne sera toutefois suivi d'aucun effet, et il faudra attendre le gouvernement Jospin et la circulaire du 6 mars 1998 pour que les choses changent vraiment en France. L'année suivante, l'INALF et le CNRS publient un guide de féminisation.

Dans la Confédération helvétique, déjà dans les années 1970, l'État fédéral marque sa préoccupation d'assurer dans le langage l'égalité linguistique des sexes (p.ex., arrêté du 18 octobre 1972). En 1988, le canton de Genève adopte une loi imposant aux administrations de féminiser les titres de profession et de faire en sorte que les femmes soient davantage visibles dans les textes. Il est suivi, en 1992, par le canton bilingue de Berne (qui publie des directives pour le français et pour l'allemand), en 1994 par celui du Jura, et en 1995 par celui de Fribourg. Divers guides sont proposés au public, en version papier ou sur internet.

En Belgique francophone, un décret en ce sens est voté au Parlement en 1993. Il recommande aux administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et

aux institutions qu'elle subventionne, d'appliquer les « règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ». Il charge le Conseil supérieur [belge] de la langue française de formuler un avis sur les normes à appliquer. Ce Conseil remet son avis le 5 juillet 1993 et publie un guide en 1994.

## Les conditions favorables au changement

Quels ingrédients les différentes situations ont-elles réunis qui ont permis à la féminisation de s'implanter ?

D'abord, un air du temps : l'égalité entre femmes et hommes est une valeur largement partagée par la société à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, une prise de position officielle, traduite dans un cadre juridique.

Ensuite encore, l'information du public. Dans les quatre situations, des guides de féminisation ont été largement diffusés et ont connu plusieurs rééditions.

L'objectif des guides est certes d'informer le grand public, mais leur effet est aussi de traduire l'engagement des autorités. Cet engagement, on l'observe aussi, dans la France de 1998, par exemple, quand les femmes présentes au Gouvernement demandent explicitement qu'on les appelle *Madame la Ministre*, et non plus *Madame le Ministre*.

La presse joue également un rôle déterminant, quand elle diffuse l'information, quand elle signale la publication de guides et, surtout, quand elle adopte elle-même les nouvelles formes. Dans les quotidiens français, on constate un véritable tournant en matière de féminisation à partir de 1998. ...

► L'échec de la circulaire française de 1986 indique bien qu'il ne suffit ni d'un air du temps, ni d'un décret ou d'une circulaire pour modifier les pratiques, et que d'autres conditions doivent être réunies. En l'espèce, à l'époque, la publicité autour de la réforme s'est faite au moment de la mise en place de la Commission Roudy et non au moment de la publication de la circulaire (la France changeait alors de gouvernement et la féminisation des noms n'était pas

une priorité de la cohabitation mise en place); aucun guide n'a été publié; aucune personnalité en vue ne s'est prononcée en faveur de la féminisation; les médias n'ont pas modifié leurs pratiques.

Si c'est en ordre dispersé que les différentes communautés de la francophonie du Nord ont pris des initiatives officielles en matière de féminisation linguistique, leurs recommandations sont remarquablement convergentes.

La féminisation s'est imposée dans la pratique des usagers, en dépit des résistances initiales et en dépit du veto de l'Académie française. Mais en 2011, lorsque celle-ci présente le 3<sup>e</sup> volume de son dictionnaire, n'associe-t-elle pas la « féminisation de certains mots » à la « richesse du français » et à « son évolution »? Il est difficile de ne pas voir là un signe clair du succès du changement en cause •

# Le langage à l'épreuve de l'homoparentalité

Luca Greco, université de la Sorbonne Nouvelle

**H**omoparentalité est un néologisme créé par l'Association des parents et des futurs parents gays et lesbiens en 1996. Il désigne l'exercice de la parenté par un couple de même sexe, par une personne se définissant comme gay ou lesbienne, ou par un couple de lesbiennes

ou un couple de gays en régime de co-parentalité. L'homoparentalité est une pratique sociale qui interroge, comme l'ont montré les récents débats déclenchés par la discussion et l'adoption de la loi Taubira – n° 2013-404 du 17 mars 2013 – ouvrant le droit au mariage et à l'adoption aux personnes de même sexe.

Or, l'anthropologie des pratiques parentales montre que les groupes sociaux peuvent définir des liens de parenté en dehors du biologique (c'est le cas de l'adoption par exemple) et en dehors du couple hétérosexuel. En fait, c'est *par* et *dans* les pratiques sociales que les acteurs sociaux définissent,

selon les époques historiques, ce qu'est pour eux une *famille*. Parmi ces pratiques sociales, le langage occupe évidemment une place centrale, parce qu'il permet de nommer et de désigner le lien parental.

Dans le cadre d'une recherche menée dans un groupe de parents et de futurs parents gays et lesbiens, à une époque où aucun cadre juridique ne reconnaissait les familles homoparentales, je me suis rendu compte que l'on pouvait concevoir l'homoparentalité au prisme du langage. Le désir de devenir parent, que l'on soit hétérosexuel-le ou gay ou lesbienne, est en effet verbalisé auprès des cercles sociaux que l'on fréquente. Dans le cas des couples homosexuels, parce que l'homoparentalité est souvent stigmatisée, cette verbalisation se fait souvent auprès des plus proches, des ami-e-s, et des membres des associations homoparentales qui sont un soutien dans les différentes démarches. Cette verbalisation permet de mettre à l'épreuve les possibilités de réalisation du projet parental, et de rendre l'identité de « père » ou de « mère » homosexuel-le-s possibles. Dépassé ce premier stade, les futurs parents peuvent participer à des groupes de parole dans lesquels le projet de construire une famille va de pair avec des questions typiquement linguistiques : comment se nommer, lorsque les futurs parents sont deux hommes ou deux femmes ? Comment faire face à un vocabulaire de la parenté structuré autour de la différenciation des sexes (« mère/maman », « père/papa ») ? Ou alors, comment nommer le deuxième parent (ou parent social), étant donné que le parent biologique sera nommé et présenté en tant que le « père » ou la « mère » de l'enfant ? Et encore, comment nommer le géniteur qui est absent (donneur pour un couple de femmes, mère porteuse pour un couple d'hommes) afin que les enfants puissent

avoir la possibilité d'en parler ? Plusieurs solutions sont possibles et mises en œuvre par les familles que j'ai pu rencontrer, par exemple :

- > l'utilisation du couple linguistique « mère-maman / mère-maman » ou « père-papa / père-papa » pour nommer et désigner les deux parents (cas très peu utilisé à l'époque de mon terrain) ;
- > l'utilisation et la redéfinition d'un terme comme « marraine », « parrain », ou encore « beau-père » pour désigner le père ou la mère sociale (vs biologique) ;
- > l'utilisation du vocabulaire de la parenté tel qu'il est utilisé dans une autre langue que le français pour désigner le lien de parenté avec les parents sociaux dans le cas de couples issus de deux cultures / langues différentes (mère-maman / *mamma* en italien, par exemple) ;
- > l'utilisation de néologismes tels que « popu », « mamu » ou autre pour désigner les parents sociaux ;
- > l'assemblage du terme « père » / « mère » au prénom du parent social (« maman Jacqueline », par exemple) ;
- > l'utilisation du prénom seul.

À partir de ce bref aperçu sur des pratiques de nomination et d'appellation homoparentales réelles, plusieurs conclusions peuvent être tirées. D'une part, les locutrices et les locuteurs font preuve d'une grande créativité linguistique en rendant compte par et dans la langue de situations parentales nouvelles. D'autre part, j'ai été frappé à plusieurs reprises par la façon dont les couples que j'ai rencontrés s'interdisaient presque

toujours – en intériorisant la norme de la différence des sexes – d'utiliser les termes « père / papa » ou « mère / maman » pour désigner les parents sociaux. Ils invoquaient alors la nécessité de permettre à l'enfant de reconnaître, par et dans les appellations parentales, une différenciation entre le « biologique » et le « culturel ». On peut sans doute en conclure que le binarisme et la différence des sexes affectent donc aussi les couples homoparentaux. Leurs pratiques langagières montrent alors que le travail de production et de mise en circulation des normes sociales et linguistiques est une activité partout présente. On peut dans cette perspective se demander dans quelle mesure l'adoption de la loi Taubira entrainera ou non des changements importants dans les pratiques langagières – et si oui, de quel ordre seront ces changements. Les recherches ethnographiques devront donc documenter à l'avenir l'émergence de formes linguistiques nouvelles, ou peut-être la redéfinition de termes de parenté déjà existants. Alors que la féminisation des noms de fonction est devenue une pratique langagière courante et ne semble plus créer à l'heure actuelle de polémique majeure, on peut penser que les nouvelles pratiques de la parentalité constituent, pour la linguistique et l'anthropologie notamment, un nouveau terrain de recherche, riche des questions linguistiques et sociales qu'il soulève •

## Références

- GALATOLO R., GRECO L., 2012, « L'identité dans l'interaction : pratiques de catégorisation et accountability en milieu homoparental ». Dans *Langue Française*, numéro spécial sur l'interaction coordonné par Véronique Traverso, pp. 75-90
- GRECO L., 2011, « L'homoparentalité entre parenté, genre et langage : différenciation et binarité dans les procédés d'appellation et de catégorisation du lien parental ». Dans Alexandre DUCHÊNE, Claudine MOÏSE (eds) *Langage, genre et sexualité*. Éditions Nota Bene, Québec, collection « Langue et pratiques discursives », pp. 147-172
- GODELIER M., 2004, *Les métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard
- GROSS M., 2012, *Qu'est ce que l'homoparentalité ?* Paris, Payot.

# PARUTIONS

**VÉRON Kora et HALE Thomas A., *Les écrits d'Aimé Césaire. Biobibliographie commentée (1913-2008)*, Paris : Honoré Champion, 2013.**

Cette biobibliographie commentée retrace avec minutie le parcours littéraire et politique d'Aimé Césaire à travers un millier de notices qui présentent et analysent tous les textes ou documents publiés qui ont pu être recensés. L'insertion de repères chronologiques permet en outre de situer les écrits de Césaire dans leur contexte biographique, culturel, et historique.

**BORNAND Sandra et LEGUY Cécile, *Anthropologie des pratiques langagières*, Paris : Armand Colin, 2013.**

Quelles sont les spécificités de la communication orale ? Comment comprendre les conceptions locales de l'exercice de la parole et de ses enjeux sociaux ? Qu'apporte un point de vue interdisciplinaire à l'enquête et à la compréhension des pratiques langagières observables ? Largement illustré par des études de cas, cet ouvrage s'adresse en priorité

aux étudiants en anthropologie, sociologie, linguistique ou encore en sciences de la communication, et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont concernés par les questions que soulèvent les usages du langage.

**Lotterie Florence, *Le Genre des Lumières – Femme et philosophe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Classiques Garnier, 2013.**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la figure insistante de la « femme philosophe » s'articule à un imaginaire ambivalent de la différence des sexes, entre hantise d'une confusion délétère et quête d'un modèle d'harmonie. La femme travestit-elle la philosophie ? Les Lumières ont-elles un genre ?

***Langage et société n° 145, Enjeux sociaux des mouvements de revitalisation linguistique*, Édité par James Costa, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, septembre 2013.**

Quelles revendications les mouvements de revitalisation portent-ils ouvertement, et de quels conflits

et intérêts locaux se font-ils l'écho ? Ces conflits locaux ont-ils évolué récemment sous l'influence de processus globaux ? Par qui ces revendications sont-elles portées ? Qui affectent-elles principalement ? Et, par-delà ces questions, quels changements sociaux traduisent-elles, localement et globalement ? Comment les questions langagières sont-elles construites en problèmes par les différents mouvements de revitalisation linguistique ? Comment ces problèmes sont-ils construits comme pertinents pour des groupes entiers ? Comment les questions linguistiques sont-elles articulées à d'autres problématiques sociales ? Et, finalement, pourquoi est-ce par la problématisation des questions linguistiques que d'autres revendications trouvent à s'exprimer ?

## À retourner à

Délégation générale

à la langue française et aux langues de

France

Observatoire des pratiques

linguistiques

6 rue des Pyramides

75001 Paris

ou par courriel :

olivier.baude@culture.gouv.fr

Si vous désirez recevoir **Langues et cité**,

le bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques,

merci de bien vouloir nous adresser les informations suivantes sur papier libre

Nom ou raison sociale : .....

Activité : .....

Adresse postale : .....

Adresse électronique : .....

Date : .....

**Ce bulletin applique les rectifications de l'orthographe, proposées par le Conseil supérieur de la langue française (1990), et approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes.**

## Langues et cité

Observatoire des pratiques linguistiques  
président du comité scientifique :  
Pierre Encrevé  
directeur scientifique : Olivier Baude

Directeur de publication : Xavier North  
Rédactrice en chef : Valelia Muni Toke  
Coordination : Dominique Bard-Cavelier  
Composition : Émilie Coquard  
Conception graphique : Doc Levin/Juliette Poirot  
Impression : Axiom Graphic

Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France  
Observatoire des pratiques linguistiques  
Ministère de la Culture et de la Communication  
6 rue des Pyramides, 75001 Paris  
téléphone : 01 40 15 36 91  
télécopie : 01 40 15 36 76  
courriel : olivier.baude@culture.gouv.fr  
www.dglf.culture.gouv.fr  
ISSN imprimé : 1772-757X  
ISSN en ligne : 1955-2440

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.